

REGLES D'OBTENTION D'UNE PARTICIPATION « Tigrés »

- 1. Participation allouée aux enfants de 06 à 18 ans pour la participation à :
 - un séjour* scolaire (classe de neige, classe verte.....) (avec agrément Education nationale)
 - une colonie* de vacances été/printemps/hiver (avec agrément Jeunesse et sports)
 - un séjour linguistique (séjours agrées Jeunesse et sports)
 - un séjour* sportif (avec agrément Jeunesse et sports)
 - séjours en centre aéré uniquement durant les congés scolaires.

(*): Ces séjours et colonies doivent être réalisés avec hébergement par l'organisme

- 2. Participation allouée aux enfants de 02 à 05 ans pour la participation à :
- un séjour en centre aéré uniquement durant les congés scolaires et agrées Jeunesse et sports, le numéro doit être noté sur l'attestation.
- 3. Participation allouée aux enfants de 17 ans (révolus) à 18 ans pour la participation à :
 - des stages de préparation au BAFA
- 4. Participation allouée aux enfants de 19 à 26 ans pour la participation à :
 - des stages BAFA (théorique ou approfondissement).

Documents à fournir

Une attestation de participation au séjour (originale) comportant :

- Le nom et prénom de l'enfant
- Les dates et lieu du séjour
- Le montant réglé par la famille
- Une date postérieure ou égale à celle de fin de séjour
- La mention «a participé »
- Le cachet du prestataire et la signature du responsable (sauf pour les documents reçus par courriel ou téléchargés sur internet voir ci-dessous).
- Une copie de votre avis d'imposition 2022 (sur les revenus 2021) si QF inférieur à 18 548 €
- Le numéro d'agrément Jeunesse et sports (pour les séjours pendant les vacances scolaires).
- Les documents non conformes ne seront pas pris en compte et retournés.
- Les documents obtenus sur internet seront à TRANSFERER par mail à Nathalie LITTO (nathalie.litto@exxonmobil.com). Avec la mention « certifié conforme à l'original » notée dans le mail que vous envoyez.

PARTICIPATIONS ALLOUEES POUR L'ANNEE 2023

Les Tigrés prennent en charge (jusqu'à concurrence du plafond annuel) :

| 90 % du coût du séjour pour QF | <= | 10 501 € |
|--------------------------------|----|----------|
| 87 % du coût du séjour pour QF | <= | 13 184 € |
| 83 % du coût du séjour pour QF | <= | 15 866 € |
| 80 % du coût du séjour pour QF | <= | 18 548 € |
| 77 % du coût du séjour pour OF | > | 18 548 € |

Plafonds annuels

| QF | <= 10501 € | <= 13184 € | <=15866 € | <=18548 € | >18548 € |
|---------------------------------|------------|------------|-----------|-----------|----------|
| | | | | | |
| 06-18 ans | 1 140 € | 1 088 € | 1 036 € | 985 € | 932 € |
| 02-05 ans | 422 € | 404 € | 384 € | 365 € | 345 € |
| Linguistiques (06-18 ans) | 1 500 € | 1 500 € | 1 500 € | 1 500 € | 1 500 € |
| Préparation au Bafa (17/18 ans) | 440 € | 440 € | 440 € | 440 € | 440 € |
| Bafa (19/26 ans) | 440 € | 440 € | 440 € | 440 € | 440 € |

BONUS (loisirs) DE 300 € POUR LES ENFANTS NES EN 2005